

# Après le 11 Septembre : les nouvelles “cibles raciales” du patriotisme américain

Depuis les attentats du 11 septembre 2001, les catégories ethniques victimes de racisme ont changé aux États-Unis. Désormais, les Arabo-Américains sont exposés au “délit de faciès” au même titre que les Hispaniques, et le “ciblage racial” est devenu pour certains un acte patriotique. Dès lors, l'idée de renforcer la citoyenneté par le refus de la discrimination semble plus éloignée que jamais.

par **Suzanne Oboler**,  
université de l'Illinois,  
Chicago

Depuis le 11 septembre 2001, la pratique du racisme dans la vie quotidienne a changé aux États-Unis. Le “*racial profiling*”<sup>(1)</sup> par exemple, jouit à présent d'une nouvelle tolérance, même auprès de certains membres des minorités. Ainsi Henry Ainslee, qui se décrit dans un article de journal postérieur aux attentats du 11 Septembre comme un Portoricain noir d'un mètre quatre-vingt-trois, imposant et large d'épaules, reconnaît à la fois avoir souffert du ciblage racial et le pratiquer lui-même aujourd'hui envers les Arabo-Américains<sup>(2)</sup>.

Ce type de comportement, que certains comme Henry Ainslee ont choisi d'adopter, ainsi que le raisonnement implicite et la justification qui l'étaient, mettent en lumière la position ambiguë des Latinos par rapport aux questions d'identité et de ciblage racial aux États-Unis. Il permet également de définir plus largement le contexte du débat sur l'appartenance ethnique et la citoyenneté dans ce monde de l'après 11 Septembre. Car le retournement d'Ainslee offre un exemple de plus de ce que la force impitoyable du racisme dans la vie quotidienne et les relations sociales contemporaines a fait de tous les citoyens des États-Unis, qu'ils soient blancs, noirs ou latinos, d'origines juive, arabe, asiatique ou amérindienne, consciemment “racistes” ou “antiracistes”, riches ou pauvres, hommes ou femmes, jeunes ou vieux, détenteurs de pouvoir ou non. Tous sont complices volontaires ou malgré eux de la reproduction et de la perpétuation du racisme. Ce témoignage apporte une preuve formelle que le racisme aux États-Unis se porte bien, et ne saurait être relégué à un lointain passé où la ségrégation légale, l'intolérance affichée et le lynchage étaient monnaie courante. Aujourd'hui, il prend surtout la forme de la peur et des possibilités infinies qu'éveillent les “peut-être” et les “et si... ?” inhérents à une doctrine de la “sécurité nationale” qui engendre la méfiance entre les êtres humains. Cela a pour effet d'entraver la création d'une communauté d'égaux et de son synonyme moderne, la citoyenneté. Vu sous cet angle, le revirement d'Ainslee, tout comme les politiques actuelles de ciblage

1)- L'expression “*racial profiling*” désigne différentes pratiques aux États-Unis : d'une part des pratiques de discrimination, officieuses et condamnées ; d'autre part des pratiques officielles, sanctionnées ou tolérées par la loi, qui permettent d'identifier certains groupes à des fins diverses, que ce soit de contrôle ou de discrimination positive. Dans le premier type de cas, nous parlerons ici de “délit de faciès”. Dans le deuxième cas, nous emploierons l'expression en vigueur au Québec : le “ciblage racial” ; et de même dans les nombreux cas où il y a ambiguïté sur le caractère de la pratique ou sur la façon dont elle est perçue. [N.D.T.]

2)- Margery Eagan, “War on terrorism ; 'profiled' not ashamed of profiling Arabs”, *The Boston Herald*, 25 septembre 2001, p. 14.

racial – autorisées et sanctionnées par le gouvernement –, nous rappellent que si la citoyenneté est communément vue comme un statut légal, elle est surtout et avant tout une réalité politique et une expérience vécue<sup>3)</sup>.

3)- Pour une vue d'ensemble et une analyse utile du concept de citoyenneté, voir Derek Heater, *What is citizenship ?*, Polity Press, Cambridge, England, 1999.

Avant le 11 septembre 2001, et même encore aujourd'hui, l'idée que le racisme n'était plus le "vrai problème" était largement répandue dans l'opinion publique – après tout, faisaient valoir certains, nous avons mis en place l'*Affirmative action* depuis plus de deux décennies. En Californie, Ward Connerly avançait par exemple que les politiques basées sur la race n'avaient pas leur place dans les politiques gouvernementales ; qui plus est, prenant son propre cas en exemple, il suggérait que l'intégration des minorités avait progressé depuis les années

soixante. De même, Thomas Sowell faisait remarquer qu'il existe de nombreuses raisons en dehors des gênes et de la discrimination de couleur qui font que des groupes de populations diffèrent dans leurs performances économiques, et que ces différences comprennent des facteurs démographiques

Les adolescents latinos inculpés de délits violents sont cinq fois plus susceptibles d'être incarcérés que des adolescents blancs sous le coup d'une inculpation similaire.

comme l'âge, le niveau d'éducation, les valeurs culturelles et la concentration géographique<sup>4)</sup>. Dans ce contexte faussement optimiste, le "délit de faciès" était perçu comme le dernier bastion des forces rétrogrades d'un racisme débridé – un bastion dont la destruction marquerait la fin de ce chapitre honteux de l'histoire nationale.

4)- Thomas Sowell, "From equal opportunity to *Affirmative action*", in Francis J. Beckwith et Todd E. Jones (éd.), *Affirmative action: social justice or reverse discrimination ?*, Prometheus Books, 1997, pp. 103-105.

Ainsi, vers la fin des années quatre-vingt-dix, que ce soit dans des articles de journaux, des conférences universitaires, des "talk-shows" ou des "micros ouverts" à la radio, entendait-on dans tout le pays des débats sur le problème de délit de faciès, pratique des plus injustes et fondamentalement "contraire à la mentalité américaine". À la fin de l'été 2001, les politiciens et les responsables du gouvernement, aux niveaux local et fédéral, affirmaient ouvertement leur soutien aux Afro-Américains et aux Latinos qui accusaient les polices de la route de harceler, d'intimider et d'arrêter des gens en vertu de ce qu'on appelait le "DWB", "*driving when black or brown*" – "conduite en étant noir ou brun de peau".

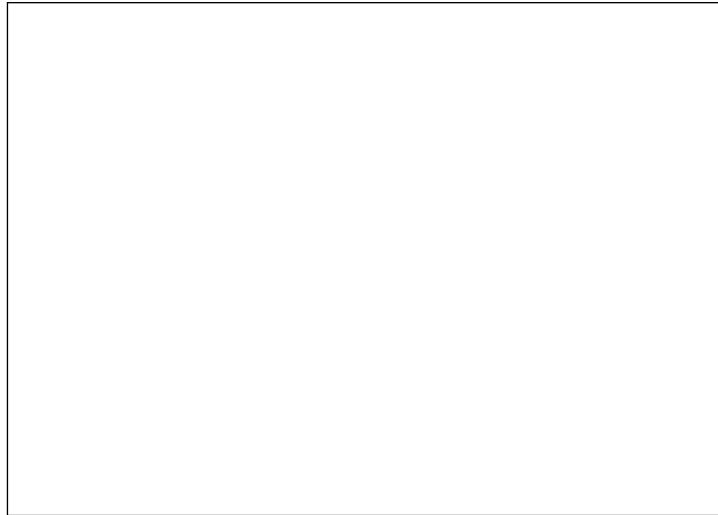
### *Les Latinos, toujours et encore victimes du "ciblage racial"*

À cette époque, la popularité des débats sur la question du ciblage racial n'avait d'égal que le nombre de discussions tout aussi passionnées sur la nécessité de régler le problème du statut des immigrants sans papiers et sur l'ampleur que gagnait dans leur sillage le mouvement national d'amnistie. En fait, la question de l'immigration acqué-



rait une importance particulière, à mesure que le mois de septembre 2001 approchait – à cause de la rencontre historique imminente organisée entre le président Bush et son homologue mexicain, le président Fox. Ces débats à un haut niveau, fortement médiatisés, prétendaient inaugurer une politique d’immigration plus efficace, si ce n’est plus humaine, entre les deux États frontaliers.

Avant comme depuis  
le 11 Septembre,  
les Latinos subissent  
à tous les niveaux  
le “délit de faciès”.



© Ph. D.

À la fin de l’été 2001, le soutien semblait acquis, tant de la part du Congrès que de la population, à l’adoption du projet de loi contre le ciblage racial, le *End racial profiling act* (la “loi contre le ciblage racial”), présenté par le sénateur Russ Feingold (démocrate du Wisconsin) et le représentant John Conyers (démocrate du Michigan). Il était particulièrement apprécié, cela va sans dire, des organisations afro-américaines et latinos. Le NCLR [National council of la raza, qui représente les Mexicains des USA] par exemple, avait dénoncé le ciblage racial appliqué aux Latinos : *“Un rapport de mars 2000 du GAO [General accounting office, la Cour des comptes des États-Unis] établit que les citoyennes hispano-américaines des États-Unis étaient quatre à neuf fois plus susceptibles que les citoyennes blanches des États-Unis d’être soumises à des rayons X après une fouille, ou à une fouille par palpation. De plus, une étude réalisée en 2001 par le New York Times des dossiers de l’INS [Immigration and naturalization service, Service fédéral d’immigration et de naturalisation] montrait que l’agence utilisait explicitement des critères ethniques pour appliquer ses mesures d’exécution. Le projet de loi contre le ciblage racial, concluait Raul Yzaguirre, directeur du NCLR, est vital pour la communauté latino, qui est soumise au ciblage racial et ethnique non seulement de la part des services d’ordre locaux, mais aussi de l’INS, de la DEA [Drug enforcement admi-*

nistration, agence américaine de lutte contre la drogue] *et des services de douane des États-Unis.*"<sup>(5)</sup>

Les journées qui suivirent le 11 septembre 2001 anéantirent toute probabilité de voir passer le projet de loi contre le ciblage racial dans un avenir prévisible. De même, elles mirent fin aux espoirs de réguler l'immigration entre le Mexique et les États-Unis que pouvait nourrir le président Fox, tandis que le mouvement d'amnistie en faveur des immigrants se voyait abruptement stoppé. Comme le suggère l'exemple d'Ainslee, bien que le délit de faciès envers des citoyens perçus comme Américains soit toujours vu sous un jour négatif, la condamnation sociétale de cette pratique est quelque peu atténuée par le fait que la définition acceptable de qui pourrait et même devrait subir ce ciblage racial, s'applique maintenant à quiconque est supposé être "étranger". Dans ce contexte, les Latinos ne sont pas épargnés. Une étude rendue publique durant l'été 2002 établit, documents à l'appui, qu'"à l'échelle nationale, les adolescents latinos inculpés de délits violents sont cinq fois plus susceptibles d'être incarcérés que des adolescents blancs sous le coup d'une inculpation similaire." Et Fernando Abeyta, jeune responsable d'un projet de développement communautaire basé à Albuquerque, Southwest organizing project, relevait que, "dans toute la ville d'Albuquerque, les policiers harcèlent, arrêtent et placent en garde à vue de jeunes Latinos avec une régularité alarmante... Ils choisissent les gens... en fonction de la couleur de leur peau et des vêtements qu'ils portent."<sup>(6)</sup>

5)- NCLR, Endorses the end racial profiling Act of 2001, 6 juin 2001 ; sur Internet : [www.aclu.org/congress/1060601o.html](http://www.aclu.org/congress/1060601o.html)

6)- Nancy Walker et Francisco Villaruel, *¿ Dónde Está la Justicia ? A call to action on behalf of the Latino and Latina youth in the US justice system. Building blocks for youth and Michigan state university*, Institute for children, youth and family, juillet 2002 ; sur Internet : [www.buildingblocksforyouth.org/latino\\_rpt/full\\_eng.html](http://www.buildingblocksforyouth.org/latino_rpt/full_eng.html)

### *De la différenciation à la hiérarchisation*

Le 11 Septembre a donc servi à la fois à stopper le mouvement sociétal de lutte contre le délit de faciès et à renforcer la logique perverse du racisme. En effet, le ciblage racial est devenu un acte fondamentalement patriotique et "pro-américain". Ceci montre à quel point chacun est de longue date programmé pour comprendre et reproduire, à tout moment et presque sur commande, les mécanismes de discrimination de cette ségrégation raciale inflexible qui sous-tend tous les aspects de la vie quotidienne dans la société américaine. Ces mécanismes se manifestent le plus clairement dans la pratique de l'étiquetage ethnique.

En 1977, le service de la gestion et du budget, du département du Recensement des États-Unis émit une directive qui établissait cinq catégories ethniques : Blanc ; Asiatique ou originaire des Îles du Pacifique ; Noir ; autochtone d'Amérique (c'est-à-dire des États-Unis) ou d'Alaska ; Hispano-américain<sup>(7)</sup>. L'objectif principal de ces catégories était de mesurer les progrès accomplis par rapport aux idéaux d'intégration et d'égalité des mouvements de lutte pour les droits civils des années soixante.

Une des conséquences de la création de ces catégories a été, au fil des vingt-cinq dernières années, la différenciation et la hiérarchisation concomitantes de groupes racialisés à travers ces catégories ethniques.

7)- Jack Forbes, "The Hispanic spin. Party politics and governmental manipulation of ethnic identity", *Latin American perspectives*, n° 75 vol. 19, automne 1992, pp. 59-78.



8)- Steven A. Holmes, "Clinton panel on race urges variety of modest measures", *New York Times*, 17 septembre 1998, p. 1.

9)- Étienne Balibar, "Is there a neoracism?", in Étienne Balibar et Immanuel Wallerstein, *Race, nation, class: ambiguous identities*, Verso, New York et Londres, 1991, pp. 17-28 ; p. 21.

10)- Victor M. Hwang et Ivy Lee, "Wen Ho Lee next time - Patriot act threatens Asian-Americans", *Pacific News Service*, 12 septembre 2002 ; sur Internet : [www.alternet.org/story.html?StoryID=14096](http://www.alternet.org/story.html?StoryID=14096).

11)- Le délit de faciès dans la période de l'après 11 Septembre trouve sans aucun doute un écho dans des exemples de l'histoire des États-Unis. Voir Leti Volpp, "The citizen and the terrorist", *UCLA Law Review*, 2002, pp. 1575-1600.

En ce sens, les étiquettes ont eu des impacts contradictoires. Dans une certaine mesure, elles ont sans aucun doute permis l'intégration politique pour laquelle les minorités raciales s'étaient battues pendant les mouvements de lutte pour les droits civils des années soixante. En même temps, comme le groupe de travail présidentiel sur les races de l'administration Clinton le suggéra en 1998, ces étiquettes renforcèrent la croyance en la supériorité de la blancheur et le "privilège blanc" dans la hiérarchie socio-raciale des États-Unis<sup>(8)</sup>. En fait, à la différence de la propagande d'hier sur le *melting-pot*, nous avons affaire aujourd'hui à une hiérarchie raciale organisée – qui a essentiellement comme thème dominant ce qu'Étienne Balibar a appelé "*l'insurmontabilité des différences culturelles*" plutôt que l'hérédité biologique. Par ailleurs, cette forme de racisme, à première vue, ne postule pas la supériorité de certains groupes ou peuples par rapport aux autres, mais seulement "*le danger qu'il y a à abolir les frontières, l'incompatibilité des modes de vie et des traditions*"<sup>(9)</sup>.

À travers la création officielle de ces catégories ethniques – et comme ce fut le cas historiquement dans d'autres régions du monde, par exemple en Amérique latine – chacun "connaît sa place" dans la société étasunienne d'aujourd'hui. C'est une place renforcée par le nouvel ordre racial de l'après 11 Septembre qui se greffe actuellement sur une hiérarchie ethnoraciale, selon laquelle tous les citoyens des États-Unis sont redéfinis comme des privilégiés qui appartiennent légitimement à la "patrie". Comme Henry Ainslee, ce Portoricain noir, ils doivent observer leur devoir patriotique en s'enrôlant pour combattre un nouvel ennemi – sur le territoire national si ce n'est à l'étranger – un "autre" étranger asiatique, arabe ou latino. Le choix de ces trois groupes n'est pas fortuit. Après tout, le cas de Wen Ho Lee, ce scientifique asiatico-américain faussement accusé d'avoir volé des secrets gouvernementaux et placé en isolement cellulaire, confirmait une fois de plus que, comme par le passé, les citoyens étasuniens d'origine asiatique sont toujours "*perçus comme des étrangers perpétuels et inassimilables*"<sup>(10)</sup>. De même, l'administration Bush a été à la fois applaudie et critiquée pour sa chasse aux sorcières, ses arrestations et détentions illégales de centaines de citoyens et de résidents légaux d'origine arabe<sup>(11)</sup>. Derrière la détention illégale de José Padilla, un Portoricain et citoyen étasunien qui s'est vu dépouillé de ses droits les plus fondamentaux, on trouve l'idée de "sécurité nationale", qui justifie depuis longtemps la limitation et la perte de droits dont souffrent essentiellement, mais pas exclusivement, les Chicanos (Mexicains) le long de la frontière Sud-Ouest du pays.

### *Les conséquences de l'étiquetage ethnique*

Au-delà de la dimension culturelle de l'appartenance ethnique, quelles sont les conséquences sociales et politiques – pour la population de référence et pour la société dans son ensemble – du maintien de la pra-

tique politique de l'étiquetage ethnique ? Il est certain que l'argument d'Ainslee suggère que des actions basées sur "un petit préjugé racial" pour ainsi dire, sont justifiées car elles peuvent et devraient contribuer considérablement à nous protéger de la terreur du terrorisme. De plus, par contraste avec "le paradis sans terroristes", où il semblerait que nous vivions avant le 11 Septembre, Ainslee, comme beaucoup de ses concitoyens, est prêt à se soumettre au "devoir patriote" en acceptant de subir le ciblage racial, d'être fouillé et même harcelé. Si cela peut nous protéger de nos ennemis, ces fourbes étrangers qui hantent les rues et les aéroports des États-Unis ! Une fois encore, même dans le contexte "post-ségrégation", la hiérarchie raciale des inégalités et le racisme lui-même ne sont plus aussi grossiers qu'aux temps de la ségrégation légale, mais les formes particulières que le racisme prend dans cette période sont loin d'être moins virulentes.

Véhiculés à travers l'appartenance ethnique, les mécanismes de discrimination actuellement en vigueur ne cessent de se réaffirmer, et ce d'au moins deux façons. Tout d'abord, à travers ces étiquettes ethniques, qui sont officielles. En deuxième lieu, et non moins important, à travers le fait que les différents groupes et individus minoritaires s'approprient et redéfinissent ces étiquettes dans leur lutte pour la justice sociale. Dans ce contexte, l'étiquetage ethnique est une technologie sociale actuellement utilisée pour renforcer la peur et la méfiance, qui transforment tous les immigrants du tiers-monde en "terroristes étrangers" potentiels. Ainsi, en un formidable retour à un horrible passé, l'hégémonie actuelle aux États-Unis parvient à présenter les divisions raciales sinon comme "normales" du moins comme inévitables. Dans ce processus, elle s'efforce d'imposer sans équivoque la discrimination raciale comme inhérente à l'organisation de la société.

*L'étiquetage ethnique aux États-Unis renforce la peur et la méfiance envers tous les immigrants du tiers-monde, et les transforment en "terroristes étrangers" potentiels.*

### *La division raciale "made in USA"*

Cinq points, qui portent spécifiquement sur les Latinos aux États-Unis, aident à illustrer cette nouvelle division raciale entre étrangers et autochtones :

- Premièrement, il est aujourd'hui d'une clarté évidente que les cinq catégories ethniques créées en 1977 par le service de la gestion et du budget du département du recensement sont de parfaits chefs-d'œuvre d'ambiguïté. Celle-ci est patente dans la définition du terme "hispano-américain" pour le recensement de 1990 : *"Une personne est d'origine espagnole ou hispano-américaine si l'ascendance de la personne est mexicaine, américano-mexicaine, chicano, portoricaine, dominicaine,*

12)- US Bureau of the census, Population division, *Development of the race and ethnic items for the 1990 census*, The population association of America, New Orleans (LA), avril 1988, p. 51.

*équatorienne, guatémaltèque, hondurienne, nicaraguayenne, péruvienne, salvadorienne ; d'autres pays hispanophones des Caraïbes ou d'Amérique centrale ou latine ; ou d'Espagne.*"<sup>(12)</sup> L'imprécision du terme "hispano-américain" a donné lieu à de nombreux débats dans ce pays sur ce qui fait que quelqu'un est hispano-américain et sur quelles bases. Les citoyens des nations souveraines d'Amérique latine vivant actuellement aux États-Unis sont-ils "aussi latinos" que ceux qui y sont nés, et convient-il de faire cette distinction ? Étant donné cette imprécision et ses conséquences sur la politique publique et sur les relations sociales et raciales ainsi que sur la vie quotidienne des individus, il est essentiel de reconnaître que le terme "hispano-américain" est avant tout et par-dessus tout une invention bureaucratique servant à la collecte des données du recensement et à l'application d'une politique. À l'origine, les termes "hispano-américain" tout comme celui de "latino" qui en est la dénomination populaire équivalente, ne se rapportent aucunement aux antécédents ou à l'identité historique, territoriale, culturelle d'un groupe de population d'une origine nationale donnée vivant aux États-Unis. Ils englobent au contraire des gens originaires de tous les pays latino-américains et d'Espagne. On retrouve d'ailleurs une homogénéisation similaire, avec des implications similaires, dans les autres catégories ethniques officielles.

- Deuxièmement, le terme "hispano-américain", là encore comme les autres catégories ethniques, est appelé à se maintenir – du moins pour un certain temps. De ce point de vue, l'expérience et l'identité hispano-américaines (ou latinos) aux États-Unis ne peuvent se comprendre que : a- dans le contexte historique spécifique des relations que des citoyens colonisés, comme les Portoricains, et des populations vaincues, comme les Chicanos (Mexicains), ont eues avec le gouvernement des États-Unis. Un contexte qui amalgamait race et nationalité et permit la désignation officielle de l'étiquette ethnique "hispano-américain", laquelle assimilait toutes les personnes d'origine latino-américaine. b- dans le contexte, par ailleurs, des différences historiques spécifiques qui caractérisent les relations des États-Unis avec chacune des nations latino-américaines. Ces relations différencient les expériences sociopolitiques de chaque population dans ce pays.

- Troisièmement, la signification de l'appartenance ethnique et plus particulièrement de l'étiquetage ethnique est directement liée à la distribution et à la privation des ressources et des opportunités. Pourtant l'établissement de ces catégories officiellement reconnues n'a amélioré de façon conséquente ni les conditions économiques et sociales<sup>(13)</sup>, ni la perception des personnes d'origine latino-américaine, ni les attitudes à leur égard<sup>(14)</sup>. Ce type de données spécifiquement ethniques attire l'attention sur le rôle ambigu et contradictoire que jouent aujourd'hui ces catégories. D'une part, elles nous permettent de repérer les taux de pauvreté et d'analphabétisme de chaque groupe. D'autre part, elles contri-

13)- Carey Goldberg, "Hispanic households struggle amid broad decline in income", *The New York Times*, 30 janvier 1997, pp. 1 et 16.

14)- "Les Hispano-Américains ont aujourd'hui le taux de pauvreté le plus élevé de tous les grands groupes ethniques ou raciaux des États-Unis", bien qu'ils soient suivis de près par les Afro-Américains. Voir National council of la raza, *NCLR joins poverty dialogue project*, 1<sup>er</sup> mai 1998.

buent à la perpétuation des mesures discriminatoires dans la sphère socio-économique. Elles pointent l'absence croissante de mobilité sociale et servent à donner aux Hispano-Américains une image d'individus inférieurs culturellement et socialement, ayant de "mauvaises valeurs" dûes à leurs origines étrangères, non-américaines. En fait, c'est précisément sur la base de ces facteurs culturels, à savoir la différence culturelle et linguistique "non-américaine" des Hispano-Américains, ainsi que sur leurs marques raciales, que les Latinos peuvent être repérés aujourd'hui comme un groupe, dans une hiérarchie où, pour paraphraser Verena Stolke, les inégalités sociales sont naturalisées en fonction des caractéristiques raciales, culturelles et du sexe<sup>(15)</sup>.

15)- Verena Stolke, "Is sex to gender as race is to ethnicity?", in Teresa del Valle (éd.), *Gendered anthropology*, Routledge, New York, 1994, p. 30.

### *L'État gère les conflits*

• Quatrièmement, l'idée que toutes les catégories de citoyenneté et de droits doivent être discutées publiquement, sans exclusion d'aucun groupe, fait partie intégrante de l'histoire constitutionnelle des États-Unis. Et ce depuis que le quatorzième amendement, ratifié par le Congrès en 1868, instaure une communauté de citoyens. Plus de cent trente ans plus tard, l'existence même de l'étiquetage ethnique milite à l'encontre de la constitution d'une vie politique démocratique inclusive. Le redressement des injustices, qu'elles soient sociales ou politiques, incombe toujours aux seuls groupes ethniques qui les subissent. Dans ce contexte, l'État se contente de continuer à "gérer" le conflit qui résulte, comme je l'ai déjà évoqué, d'une distribution de plus en plus faussée des biens sociaux, du statut, des revenus et de la place des individus dans la société étasunienne contemporaine<sup>(16)</sup>.

De fait, c'est maintenant aux Hispano-Américains, par exemple, qu'il appartient de dénoncer la violation des droits des personnes d'origine latino-américaine, quel que soit leur statut de citoyenneté. Le meurtre du Portoricain Anthony Baez, en 1994, par la police de New York, en offre un exemple typique, tout comme l'assassinat il y a quelques années d'un berger Mexicano-Américain de dix-huit ans, Ezequiel Hernandez, par la garde nationale des États-Unis, ou les morts d'innombrables ouvriers mexicains provoquée par la négligence des employeurs et le non-respect de la législation dans les zones rurales de Californie.

Cette pratique ne se limite pas, bien sûr, aux Latinos. Les manifestations qui suivirent la torture d'Abner Louima, à New York, les dénonciations du meurtre atroce de James Byrd au Texas ou de celui de Cornell Young, abattu par balles à Providence, dans Rhode Island – pour ne citer que trois cas d'un nombre croissant d'attaques mortelles de la police ou de civils contre des gens d'origine africaine – donnent également à penser que la réaction à chaque attaque raciste est considérée comme relevant de la responsabilité du "groupe ethnique" spécifi-

16)- Paul Krugman, "For richer: how the permissive capitalism of the boom destroyed American equality", *The New York Times magazine*, 20 octobre 2002





Il est troublant de voir à quel point le cliché actuel des Arabo-Américains coïncide avec le stéréotype précédent du Latino maniant son couteau à cran d'arrêt.

17)- Leo Chavez, "Immigration reform and nativism: the nationalist response to the transnationalist challenge", in Juan F. Perea, *Immigrants out ! The new nativism and the anti-immigrant impulse in the United States*, New York University Press, New York, 1997, pp. 61-77.

18)- Flores, William and Rina Benmayor (eds.), *Latino cultural citizenship : claiming identity, space, and rights*, Beacon Press, Boston, 1997.

quement visé. Nous pouvons donc affirmer en toute certitude que le racisme aux États-Unis a de beaux jours devant lui. La discrimination raciale, par le biais de l'appartenance ethnique, garantit la fragmentation de la communauté nationale ; elle sape la signification réelle de la citoyenneté, ainsi que celle des droits et des devoirs qui l'accompagnent, tant dans ce pays que dans l'ensemble de cet hémisphère.

• Cinquièmement, on ne s'étonnera pas que les minorités de la société étasunienne redéfinissent la réalité politique des catégories pour construire et/ou renforcer des "communautés imaginées" au sein des groupes de référence. Au moins en partie en réponse au fait relevé par Leo Chavez, à savoir que "*les immigrants, même ceux qui sont des citoyens et des résidents légaux, sont réimaginés, de façon réductrice, comme des membres moins méritants de la communauté*"<sup>(17)</sup>, des Latinos révisent la catégorie "hispano-américaine" en termes hémisphériques et transnationaux. De plus, étant donné le retour de bâton actuel contre les acquis de la période des droits civils, les étiquettes contribuent à forger un sentiment de "*citoyenneté culturelle*"<sup>(18)</sup>. Elles redéfinissent la signification de l'appartenance à un groupe, tout en permettant à un nombre croissant de minorités privées du droit de vote d'apporter une réponse collective aux incidents et aux questions particulières qui les affectent. Cela comprend, sans toutefois s'y limiter, les attaques contre des individus racialement marqués.

### *Le tournant du 11 Septembre*

Jusqu'au 11 septembre 2001, l'appartenance ethnique contribuait à surmonter les pires aspects du conflit racial, tout en maintenant dans le même temps l'inégalité des groupes désignés. De fait, la "normalité" des étiquettes ethniques en tant que technologie sociale est ce qui fonde à ce jour la "discrimination admissible" que l'on trouve dans une certaine mesure dans la politique d'identité. En d'autres termes, il devient de plus en plus évident, en particulier depuis le 11 Septembre, que ces étiquettes ont comme noyau un dualisme racial qui leur est inhérent, dont les conséquences vont fatalement au-delà des luttes pour la justice sociale.

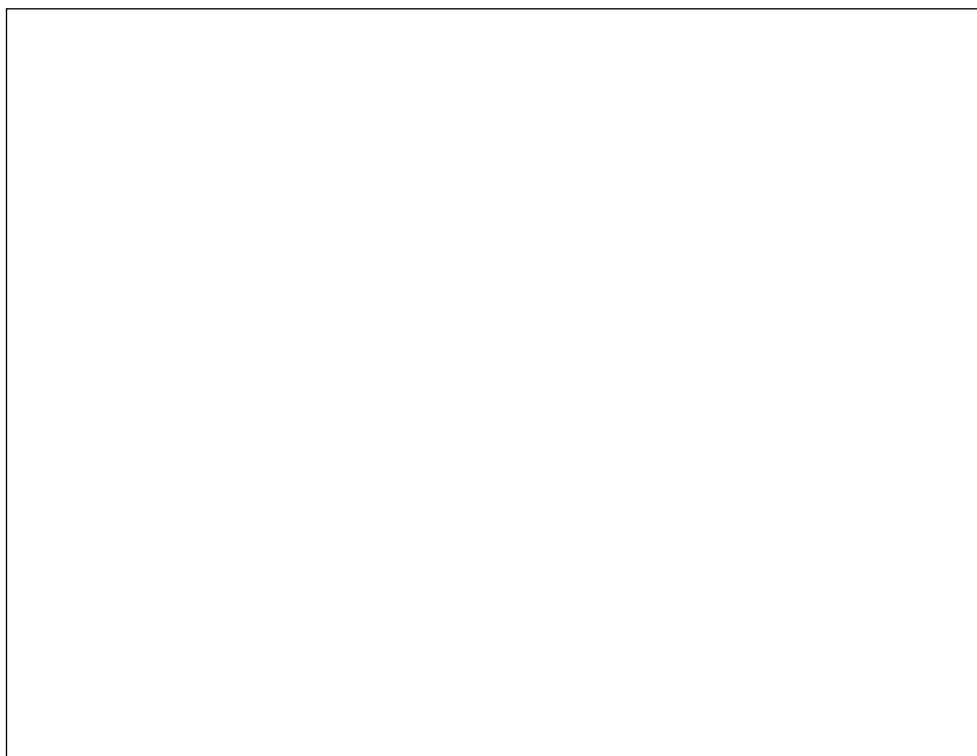
D'une part, la lutte contre le racisme a permis aux politiques antidiscriminatoires, et notamment à l'*Affirmative action*, d'avoir des conséquences considérables en ce qui concerne les stratégies individuelles de lutte contre les désavantages. D'autre part, le dualisme racial a aussi rendu possible que tout nouveau conflit porteur de radicalisation soit défini dans le même cadre hostile du "nous contre eux". L'acceptation de la paire Noir-Blanc, rebaptisée Américain-étranger à travers le *Patriot act*,

et le regain de vigueur du délit de faciès envers les personnes “ayant l’air arabe” et les musulmans, ont été facilités par la force de contagion de la catégorisation ethnique. Autrement dit, il est concevable que quasiment n’importe quel groupe puisse être distingué comme tel et désigné, pour n’importe quelle raison, comme le prochain “ennemi de l’intérieur” par le *Patriot act*. Car le poids de l’héritage racial de la nation peut maintenant être évalué. L’ambiguïté de couleur qui imprègne l’étiquetage ethnique joue également un rôle important. En fait, il est troublant de voir à quel point le cliché actuel des Arabo-Américains coïncide avec le stéréotype précédent du Latino maniant son couteau à cran d’arrêt, s’y substituant presque.

Une partie du problème est que les terroristes du 11 Septembre se sont surpassés en présentant un ennemi des États-Unis implacable et presque parfait, dans la pure tradition hollywoodienne, c’est-à-dire un étranger à la peau sombre venu de pays exotiques et pauvres, très loin de la courtoisie et de la sécurité de la “patrie” étasunienne, capable d’accomplir des actes inouïs, immensément maléfiques<sup>(19)</sup>. Cet exploit a engendré un nouveau rebondissement dans l’histoire de la discrimination raciale aux États-Unis. Tout d’abord, l’opposition sans équivoque “étranger contre citoyen” est maintenant inextricablement liée à l’ambiguïté de la couleur de la peau. Les Blancs, qu’ils viennent d’Europe, du Canada ou d’Afrique du Sud, ne sont pas le type d’étrangers que nous

19)- Voir Bob Herbert, “High altitude Rambos”, *The New York Times*, éditorial, 23 septembre 2002.

**La différence culturelle compte de plus en plus, et tend même à l’emporter sur les perceptions raciales traditionnelles.**



désignons en parlant de "l'ennemi étranger" venu d'autres pays. Parmi les Afro-Américains, ce sont surtout des musulmans noirs qui sont désignés comme de potentiels ennemis de l'État et de la nation. Dans ce contexte bien sûr, le cas de Wen Ho Lee n'était pas seulement prémonitoire, mais aussi paradigmatique. Il est donc instructif pour nous de garder présent à l'esprit que, quels que soient les autres mécanismes légaux dont elle ait pu se servir, la virulente discrimination pratiquée historiquement à l'égard des Noirs dans ce pays s'est rarement, voire jamais, réclamée de la sécurité nationale.

Ainsi, notre perception du racisme, la définition de ce qui constitue le racisme, ses us et ses abus, sa logique, ont tous été changés par le climat créé par l'administration Bush dans l'année qui a suivi les attentats du 11 septembre 2001. Si nous avons tous ouvertement en horreur l'époque des lynchages et de la ségrégation raciale, notre société est de plus en plus complaisante envers une nouvelle forme de lynchage et de discrimination manifeste, que nous allons même jusqu'à soutenir : elle est perpétrée cette fois-ci au nom du "patriotisme", contre des citoyens et des résidents légaux des États-Unis.

Pour le formuler en d'autres termes, la signification de l'appartenance est en train d'être définie par rapport au territoire national, reflétant ainsi la logique manifestement impérialiste de "supériorité/infériorité" selon laquelle l'administration Bush mène sa politique expansionniste à l'étranger. Selon cette logique, si la couleur et le phénotype comptent encore aux États-Unis, ce qu'Étienne Balibar appelait l'"*insurmontabilité des différences culturelles*" compte de plus en plus, et tend même à l'emporter sur les perceptions raciales traditionnelles. À ce titre, comme le cas et les perspectives à venir des Latinos le suggèrent, la possibilité de renforcer la citoyenneté par le refus de la discrimination, but pour lequel on se bat âprement dans ce pays depuis au moins les années soixante, semble aujourd'hui plus éloignée que jamais. ◀

*Traduit de l'anglais par Mona de Pracontal.*



**Emmanuelle Le Texier**, "Le poids politique de la 'communauté mexicaine' aux États-Unis"  
▶ Hors-dossier, n° 1236, mars-avril 2002

**James Cohen**, "Aux USA, les Arabes et les musulmans à l'épreuve du terrorisme"  
▶ Hors-dossier, n° 1234, novembre-décembre 2001

**Marta Tienda**, "L'intégration des Hispaniques"  
▶ Dossier *Fragments d'Amérique. Migrants et minorités aux USA*,  
n° 1162-1163, février-mars 1993

**Jim Cohen**, "Les Portoricains ou le melting pot en panne"  
▶ Dossier *Aperçus américains*, n° 1149, décembre 1991